0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 74
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres de la CP : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 6

La commission permanente
Convoquée le : 06/10/2017
Réunie le : 19/10/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget de l'échange "Alicante"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 79
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres de la CP : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 6

La commission permanente
Convoquée le : 06/10/2017
Réunie le : 19/10/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget de la sortie "les lycéens au cinéma"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 75
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres de la CP : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 6

La commission permanente
Convoquée le : 06/10/2017
Réunie le : 19/10/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget de la sortie "Peligro"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 77
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres de la CP : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 6

La commission permanente
Convoquée le : 06/10/2017
Réunie le : 19/10/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget de la sortie "djihad".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 78
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres de la CP : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 6

La commission permanente
Convoquée le : 06/10/2017
Réunie le : 19/10/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget de la sortie UTT

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 73
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres de la CP : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 6

La commission permanente
Convoquée le : 06/10/2017
Réunie le : 19/10/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget de la sortie "cirque".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 76
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres de la CP : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 6

La commission permanente
Convoquée le : 06/10/2017
Réunie le : 19/10/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget "Suippes".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.